

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 12 février 2020

Délibération
N° 20.020.4
En exercice 37
Présents 24
Votants 28
Pour 28
Contre 0
Abstention 0

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE ACTION
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE – STAGE D' « INTERVENANTS EN ÉDUCATION
ROUTIÈRE – ACTIONS PRIMAIRES MOBILIPASS » –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 06/02/2020

L'an deux mille vingt
Et le 12 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

24 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH-LAURENS (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

9 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Christian SEGUY, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Marcelle COUDERC.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_02

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 12 février 2020

Convention de formation professionnelle continue – Stage d' « Intervenants en éducation routière – Actions primaires *Mobilipass* » – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la FPT ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention de formation professionnelle continue - Stage d' « Intervenants en éducation routière - Actions primaires *Mobilipass* » ;

Considérant que, dans le cadre du réseau de prévention que La Domitienne a initié depuis 2007, des stages de formation d'intervenants en éducation routière, destinés aux employés et aux policiers municipaux travaillant dans le cadre scolaire ou périscolaire, ont été mis en place et que, 19 agents ont été formés depuis ;

Considérant que l'objectif de ces stages est d'apporter aux participants les moyens de mettre en œuvre une prévention efficace du risque routier auprès des enfants des écoles et qu'actuellement, toutes les communes sont dotées de pistes d'éducation routière ;

Considérant que 3 stagiaires sont inscrits à cette formation qui se déroulera à Montpellier les 10, 11 et 12 mars 2020 ;

Considérant que le coût de la formation par stagiaire est de 420 euros TTC soit un total de 1 260 euros TTC, étant précisé que les frais de déplacements et de restauration ne sont pas pris en charge par la Communauté de communes ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 4^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de formation professionnelle continue à conclure entre les parties tel qu'annexé à la présente délibération.

II. APPROUVE la mise en place d'un nouveau stage d' « Intervenants en éducation routière – Actions primaires *Mobilipass* ».

III. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de formation professionnelle continue avec l'association Prévention Routière Formation pour un montant de 1 260 euros TTC pour les 3 stagiaires inscrits, ainsi que tout avenant à cette convention.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

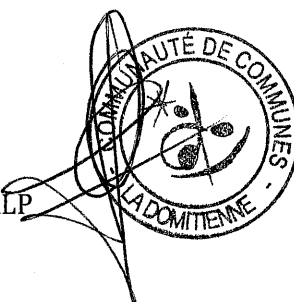
VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, et à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérécours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_02

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200212-DELIB_20_02